

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE -
REGLEMENT DE CONSULTATION**

**MARCHE 2015/05 :
Ré informatisation de l'Espace Culturel et
maintenance associée**

1- Identification de l'organisme qui passe le marché :

Commune d'HERBIGNAC
1 avenue de la Monneraye – BP 24
44410 HERBIGNAC
Tel : 024088901
Fax : 0240888997
Mail : contact@herbignac.com
Pouvoir adjudicateur : Monsieur le maire : Pascal NOEL RACINE

2- Procédure de passation :

Procédure Adaptée (article 28 du C.M.P)

3- Objet de la consultation :

La présente consultation concerne les prestations d'achat d'un système de gestion informatique de l'espace culturel, et de sa maintenance.

4- Descriptif :

La proposition comprendra la fourniture, l'installation et la mise en ordre de marche d'un système de gestion de bibliothèque.

L'objet de la consultation ne comprend pas la fourniture du matériel informatique. Une solution d'hébergement à distance et d'applications full web sera privilégiée.

L'objet de la consultation comprend également la fourniture d'un accès au catalogue par internet pour le public (OPAC Web).

La société prestataire devra également proposer une assistance au démarrage sur site, comprenant la formation du personnel, le paramétrage du système et la récupération des données.

La maintenance est prévue pour toute la durée du marché.

Marché à bons de commande, de prestations de fournitures et services :

Option : Gestion d'EPN

Il n'est pas prévu ni de tranches, ni de lots.
Aucune variante n'est autorisée.

Durée du contrat : 1 an, renouvelable 2 fois.
Montant maxi global sur 3 ans : 25 000 € HT (y compris l'achat sur le catalogue)

Mise en service prévu pour le 1^{er} octobre 2015.

5- Lieux où l'on peut demander le dossier de consultation :

Mairie d'HERBIGNAC
Tél. : 02.40.88.90.01 Fax : 02 40.40.88.89.97
Mail : contact@herbignac.com

Le dossier sera remis gratuitement par mail, sur demande écrite (courrier ou fax ou mail).
Il est également téléchargeable sur la plateforme de dématérialisation : www.herbignac-marches.com

Le dossier de consultation comporte les pièces suivantes :

- Le présent Avis d'Appel Public à Concurrence, valant Règlement de Consultation.
- L'Acte d'Engagement
- Le Bordereau de Prix Unitaires (B.P.U.)
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P)
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P) et ses documents annexés

6- Procédure ouverte

Date limite de réception des offres :

Lundi 1^{er} juin 2015 à 12h

Constitution du dossier à remettre :

*Pièces de la candidature :

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise, tels que prévus à l'article 44 du code des marchés publics :

- La lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses cotraitants : modèle DC1 disponible.
- La déclaration du candidat : modèle DC2 disponible

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du code des marchés publics :

- Les renseignements concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures et prestations en objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du code des marchés publics :

- La liste des principales fournitures et prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire privé ou public. Les livraisons et réceptions sont prouvées par des attestations ou à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.
- La déclaration, indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

*Pièces de l'offre :

- L'Acte d'engagement complété, daté et signé, par le représentant qualifié de l'entreprise ayant vocation à être titulaire du contrat.
- Le cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P), à accepter sans modification, daté et signé
- Le cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P), à compléter, dater et signer
- Le Bordereau de Prix Unitaires (B.P.U.) à compléter, dater et signer,
- Un Sous Détail de Prix Unitaires à créer, dater et signer
- Un mémoire technique comprenant :
 - Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat.
 - Le descriptif des moyens et méthodologie d'intervention
- Un calendrier détaillé de l'exécution des prestations
- Le catalogue des prix unitaires de matériel du fournisseur
- Les attestations d'assurances

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli contenant les pièces de la candidature et de l'offre.

Conditions d'envoi ou de remise des plis :

Les offres des candidats seront rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés. Les offres seront établies en euros.

La collectivité se réserve, après examen des propositions, le droit de mener des négociations sous quelque forme que ce soit (écrite, orale, téléphonique ou par voie informatique).

Transmission sur support papier :

Les offres seront transmises en recommandé avec accusé de réception, sous enveloppe avec la mention, en haut et à gauche, «Procédure adaptée – Marché 2015/05: Réinformatisation de l'Espace Culturel et maintenance associée – NE PAS OUVRIR», à l'adresse suivante :

Monsieur le Maire
1 avenue de la Monneraye - BP 24
44410 HERBIGNAC

ou remises contre récépissé à l'accueil de la mairie, aux horaires d'ouverture : 8h30-12h et 13h30-17h, du lundi au vendredi.

7- Délai de validité des offres

120 jours

8- Les renseignements complémentaires d'ordre administratif et/ou technique peuvent être demandés auprès de :

Pour les renseignements administratifs :
Madame GUILLOUX
Mairie
1 avenue de la Monneraye
44410 HERBIGNAC
Tel : 02.40.88.90.01 Fax : 04.40.88.89.97
Mail : contact@herbignac.com

Pour les renseignements techniques :
Madame FOUCHARD
Mairie
1 avenue de la Monneraye
44410 HERBIGNAC
Tel : 02.51.76.90.40 Fax : 04.40.88.89.97
Mail : contact@herbignac.com

Les candidats pourront également transmettre leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://www.herbignac-marches.com>.

Les demandes seront à adresser au plus tard le mardi 26 mai à 12h. Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé, après identification, 5 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

9- Sélection des candidatures, jugement des offres et audition des candidats :

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

Garanties et capacités techniques et financières
Capacités professionnelles

Les critères retenus pour le jugement des offres (mémoire technique, CCTP rempli, calendrier, catalogue, BPU et sous détail de prix), sont pondérés de la manière suivante :

Valeur Technique : 50%

-Réponse au cahier des charges	30%
-Richesse fonctionnelle	5%
-Souplesse de paramétrage	5%
-Ergonomie	10%

Moyens et méthodologie d'intervention : 20%

-Engagements précis sur la maintenance	5%
-Services proposés : formation sur site, documentation en français, paramétrage et installation sur site...	5%
-Respect des délais	5%
-Moyens humains au service du projet	5%

Coût : 30%

Le jugement des offres se fera sur le coût global de 3 ans.

Concernant les prix forfaitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Concernant les prix unitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Le pouvoir adjudicateur auditionnera les deux premiers candidats dont les offres seront les mieux classées, afin de présenter leurs produits aux élus de la ville d'Herbignac, à l'équipe de la bibliothèque et au responsable Livre et lecture de la DRAC le **jeudi 11 juin 2015 au matin.**

Puis le pouvoir adjudicateur pourra, s'il le juge opportun, mener une négociation avec ces deux candidats.

Le ou les candidats retenus produisent les certificats et attestations des articles 46-I et 46-II du Code des marchés publics. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

11- Date d'envoi à la publication :

Mercredi 29 avril 2015